

MAIRIE DE LA TERRASSE SUR DORLAY
42, Place des Artisans Boulangers
42740 LA TERRASSE SUR DORLAY
Tél : 04 77 20 95 59
Fax : 04 77 20 90 57
laterrassesurdorlay.mairie@wanadoo.fr
www.la-terrasse-sur-dorlay.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2019

Présents : Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, MM. Lucien PACCALLET, Christophe POUGHON, Stéphane PARRIN, Mme Myriam THEVENON, MM. Stéphane VIVIER, Norbert LACROIX, Olivier VALLET, Mme Caroline CHOPLIN et M. Denis BELLIOU.

Absents excusés : MM. Yves CHOMIER, Etienne BONNARD, Mme Yolaine FREYCENON et M. Smail CHERFA.

Secrétaire de séance : Mme Myriam THEVENON.

Pouvoirs : M. Yves CHOMIER à M. Lucien PACCALLET
Mme Yolaine FREYCENON à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI.

- 1) Le compte rendu du Conseil Municipal du 25 février 2019 est approuvé à l'unanimité.
- 2) Madame le Maire propose aux Conseillers Municipaux de leur présenter corrélativement les trois premiers dossiers inscrits à l'ordre du jour car ils portent tous sur les résultats financiers de l'exercice 2018.

Le Compte de Gestion est établi par le Trésorier ; le Compte Administratif est dressé par le Maire. Les montants des dépenses et des recettes 2018 sont communiqués, tant pour la section de fonctionnement que celle d'investissement. Il est important de constater que les chiffres du Compte Administratif correspondent à ceux du Compte de Gestion : il n'y a donc pas d'observation à formuler.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 279 604,59 €. M. Belliot demande de combien était cet excédent au début du mandat municipal : Mme le Maire répond qu'il était d'environ 300 000 €, il a donc un peu diminué mais elle rappelle que de nombreux travaux ont été réalisés sans augmentation des recettes fiscales et sans recours à l'emprunt.

C'est cet excédent de 279 604,59 € qu'il faut affecter pour abonder les crédits de 2019 (4^{ème} point de l'ordre du jour). Le Maire propose d'inscrire 150 000 € en recettes d'investissement et 129 604,59 € en recettes de fonctionnement.

Le Compte de Gestion 2018, le Compte Administratif 2018 et l'Affectation du résultat 2018 sont approuvés à l'unanimité, étant précisé que Mme le Maire a quitté la salle lors de l'approbation du Compte Administratif et que Mme Freycenon avait indiqué au préalable qu'elle votait "pour" ce document.

- 3) Madame le Maire expose qu'un débat d'orientations budgétaires pour l'exercice à venir est obligatoire depuis la Loi NOTRe pour toutes les Communes. Elle donne les grandes lignes des prévisions faites par la Commission Finances mais précise bien que les montants seront approuvés et arrêtés réellement lors du vote du Budget Primitif 2019.
Dossier approuvé à l'unanimité.

4) Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est arrivé à échéance. En vue de son renouvellement, le Syndicat du Pays du Gier a contacté toutes les Communes en vue d'obtenir les renseignements administratifs et financiers nécessaires. Le Maire précise qu'il s'agira du dernier CEJ (période de 2019 à 2022), que la Mairie a établi les éléments demandés et reste juste dans l'attente de ceux à fournir par l'AFR pour les activités et la crèche. Pour le Conseil Municipal, aucune décision n'est à prendre ce soir.

5) Madame le Maire rappelle que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) aide financièrement les Mairies pour l'accueil des enfants en dehors des temps scolaires via des conventions d'objectifs et de financement pour les services périscolaires. La convention actuelle étant terminée, il convient de la renouveler, dans les mêmes conditions que la précédente, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Dossier approuvé à l'unanimité.

6) Madame le Maire explique que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a été alertée de la mauvaise situation financière de la crèche Les Mini-pouces. Dans de tels cas, la CAF a vocation pour aider les structures gestionnaires dans le cadre du "Fonds d'accompagnement Public et Territoire – Accompagnement des difficultés structurelles rencontrées par des établissements "petite enfance". Avant toute action, la CAF a souhaité recueillir l'avis des Maires pour savoir s'ils étaient aussi prêts à soutenir financièrement la crèche et plusieurs réunions se sont déroulées, tant au Syndicat du Pays du Gier que dans les Communes avec tous les intervenants. Suite à cela, un projet de convention a été établi par la CAF. Madame le Maire présente ce projet à l'Assemblée. Contrairement à la pratique actuelle, la Commune ne paiera plus "à l'heure" mais au "berceau". Pour La Terrasse sur Dorlay, cela représente une dépense de 39 000 € qui sera compensée par une recette de 26 000 € dans le cadre du CEJ. La Terrasse sur Dorlay prendra en charge 12 places et Doizieux 6 places, quel que soit le lieu de résidence de l'enfant accueilli.

Les Maires de La Terrasse sur Dorlay et Doizieux projettent de rencontrer leurs collègues des Communes extérieures (St Paul en Jarez, Pavezin, etc.) pour solliciter une participation financière afférente aux enfants de leurs Communes respectives hébergés dans la crèche Les Mini-pouces. Madame le Maire ajoute que les nouveaux bénévoles de l'AFR semblent motivés et capables d'assurer une meilleure gestion de la crèche.

La convention CAF / Communes de La Terrasse sur Dorlay et Doizieux / AFR est approuvée à l'unanimité.

7) Dans la lignée du point qui vient d'être évoqué, il convient également de rédiger une nouvelle convention pour la crèche fixant les conditions de mise à disposition des locaux, les droits et obligations de chacun, entre la Commune et l'AFR. Cette nouvelle convention prendra effet au 1^{er} janvier 2019 et s'achèvera au 31 décembre 2022.

Dossier approuvé à l'unanimité.

8) QUESTIONS DIVERSES

a) Mme Payre, chargée du nettoyage des bâtiments communaux, est en arrêt maladie. Le Maire demande aux Conseillers s'ils connaissent quelqu'un susceptible de la remplacer immédiatement. Il lui est suggéré de faire appel à l'organisme SOS Petits boulots ou à l'entreprise RG Net.

b) Madame le Maire a appelé l'entreprise Duplany chargée, depuis juillet 2018, du remplacement des stores à la crèche. L'intervention est prévue le 20 mars prochain.

c) L'APE a informé la Municipalité de l'annulation du vide-grenier en raison de l'interdiction d'utiliser la place des Artisans Boulangers et la placette derrière la Mairie.

- d) La rencontre annuelle avec les associations de la Commune, diligentée par MM. Poughon et Lacroix, s'est tenue samedi 16 mars. Le Maire a noté la non représentation de l'AFR, l'APE et ABADER FEYE, associations qui bénéficient de fortes subventions communales. Il est donné lecture de la lettre d'ABADER FEYE déposée dans la boîte à lettre personnelle de M. Poughon (!!!) et non dans celle de la Mairie. Mme Choplin rappelle que l'APE avait un cross ce jour-là.
- e) Les Conseillers sont informés de la présentation par ENEDIS, en Mairie de Doizieux ce jeudi 21 mars à 11 heures, des travaux qu'ils entreprendront prochainement sur la ligne HT.
- f) Le planning des permanences pour les élections européennes est pré-rempli. Il sera complété et renvoyé à chacun.
- g) A propos du projet de méthanisation, Mme le Maire recevra MM. Matricon, Bonnard et Font en Mairie le 15 avril à 18 heures.
- h) Mme Choplin communique quelques manifestations de l'APE :
 - 27 avril : vente de fleurs sur la placette vers la fontaine
 - 5 juin : spectacle de l'école à la Maison du Temps Libre de St Paul à 18 heures
 - 21 juin : kermesse et spectacle de jeux des enfants à la tombée de la nuit au City stade.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-un heures trente.